

ASSOCIATION FONCIERE PASTORALE DE NAVES

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 23 NOVEMBRE 2018

L'an deux mil dix-huit, le vingt trois novembre à quinze heures, l'Association Foncière Pastorale s'est réunie à la salle des fêtes de la Maison de Naves de Grand Naves sous la Présidence de Monsieur Frédéric ABONDANCE.

Etaient présents : Le représentant de la commune de La Léchère Monsieur Patrick GOHEL, le Président de l'AFP de Naves Monsieur Frédéric ABONDANCE, Monsieur Max CREY membre du syndicat, Madame Christine GOSSE service comptabilité et recettes à la mairie de La Léchère.

Le secrétariat de séance est assuré par Monsieur Frédéric ABONDANCE

Date de convocation : le 06 novembre 2018

Nombre de propriétaires convoqués : 412

Nombre de propriétaires présents : 28

Nombre de propriétaires représentés : 12

Nombre total de voix : 1239

Conditions de quorum : 620

Nombre de voix présentes et représentées : 597

Le quorum n'étant pas atteint l'Assemblée Générale se déroule donc dans l'heure suivant celle initialement prévue dans les convocations soit à 15h34.

L'ordre du jour est le suivant :

- 1) bilan moral
- 2) approbation des comptes
- 3) renouvellement du syndicat
- 4) matériel de géo localisation
- 5) projet travaux bois énergie
- 6) montant d'engagement du Président
- 7) Questions diverses

Mesdames, Messieurs,

Je remercie vivement les personnes présentes et les personnes qui se sont fait représenter pour assister à l'assemblée générale de notre association. Pour les personnes qui ne peuvent se déplacer il est toujours très important pour notre association qu'elles donnent pouvoir à un autre membre de l'association pour les représenter.

Monsieur François FARAUT du service politique agricole, développement rural et association foncières pastorales à la direction départemental des territoires a été dans l'impossibilité de se libérer aujourd'hui mais reste, comme tout au long de l'année 2018, à la disposition de l'AFP de Naves pour toute précision sur des éléments réglementaires.

Je remercie le représentant de la commune de La Léchère ainsi que les membres du syndicat pour leur assiduité aux réunions et leur confiance.

Je remercie Madame Christine GOSSE du service comptabilité et recettes à la mairie de La Léchère pour son travail au service de notre association.

Je remercie également toutes les personnes qui contribuent, d'une manière ou d'une autre, au bon fonctionnement de notre association.

Rappel, mise à jour des données personnelles.

Afin de mettre à jour le fichier de coordonnées des membres de l'AFP je vous engage à remplir le document qui vous a été remis lors de la signature du registre.

Ce document vous demande vos coordonnées actuelles avec autorisation de vous envoyer par e-mail toute information concernant l'AFP afin de réduire les coûts d'expédition.

Pour les personnes qui disposent d'une procuration merci de faire suivre le document à la personne qui vous a donné procuration afin qu'elle le retourne à l'AFP par courrier ou par e-mail :

afp.naves@gmail.com

Pour les personnes membres de l'AFP mais qui n'ont pas reçu de convocation à l'assemblée générale merci de compléter ce document téléchargeable à partir de l'onglet AFP de Naves sur le site internet de la mairie de La Léchère www.lalechere.fr et de le transmettre à l'AFP par courrier ou par e-mail.

Si vous avez changé d'adresse après avoir hérité ou acheté votre(vos) terrain(s) l'AFP ne peut connaître vos nouvelles coordonnées que si vous les lui avez communiquées.

Pour les courriers statutaires et légaux, l'envoi postal sera conservé pour les personnes ne disposant pas ou ne souhaitant pas utiliser internet.

Je vais essayer de vous faire un exposé le plus clair possible avec quelquefois des pièces jointes qui seront projetées sur l'écran pour illustrer mes propos.

1) bilan moral

Tout au long de cette année le syndicat a mis en œuvre les décisions prises lors de la dernière assemblée générale du 08 décembre 2017.

- « toilettage » du périmètre de l'AFP
- conventions d'alpages
- entretien des terrains

Toilettage du périmètre de l'AFP.

Suite à l'approbation par la dernière assemblée générale du 08 décembre 2017, une demande officielle de distraction (réduction) du périmètre a été faite auprès de la DDT (Direction Départementale de Territoires) qui en a accusé bonne réception le 06 février 2018.

L'arrêté préfectoral portant réduction de la superficie totale de notre AFP a été pris le 17 septembre 2018. Communication de cet arrêté a été faite auprès de tous les membres de l'AFP à l'occasion de l'envoi des invitations pour cette assemblée générale.

Je rappelle que ce toilettage n'est qu'une première étape et qu'il appartiendra à l'AFP de mener :

- L'extension de son périmètre eu égard aux négociations en cours sur les autorisations d'exploiter (notamment pour la parcelle T313).
- L'extension supplémentaire autour des villages eu égard au nouveau zonage du PLU

Afin d'obtenir de l'aide sur des questions juridiques, techniques ou de gestion quotidienne l'AFP de Naves a maintenu ses adhésions aux organismes suivants :

- à la Fédération Départementale des AFP de Savoie, (journées de formations, informations générales sur la vie des AFP, échanges d'expériences). L'AFP a participé à l'AG de la fédération des AFP de Savoie le 14 juin, aux Rencontres des Présidents des AFP de Savoie et Haute-Savoie le 12 octobre et à une demie journée de formation à la gestion d'une AFP le 12 novembre dernier.
- à la Société d'Economie Alpestre de Savoie (SEA), (aide technique indispensable et conseils précieux (statuts, toilettage, cartographie, extraction listings du cadastre etc.). L'AFP a participé à l'AG de la SEA le 24 avril 2018.
- au Groupement Inter cantonal de Développement Agricole (GIDA) Moûtiers Bozel. Le GIDA apporte de l'aide lors du montage des dossiers pour la réalisation de travaux susceptibles d'être subventionnés. C'est l'occasion d'échanger les expériences pour une meilleure connaissance des pratiques dans le domaine du pastoralisme. L'AFP a participé à l'AG du GIDA le 03 mai dernier.

Exonération de la part communale de la taxe foncière non bâtie

L'AFP de Naves a renouvelé en temps voulu (avant le 31 janvier), les démarches nécessaires auprès de la direction générale des finances publiques.

Normalement, le dégrèvement ou le remboursement **de la part communale** de la taxe foncière non bâtie a été renouvelé pour cette année 2018 pour tous les membres de l'association foncière pastorale de Naves qui possèdent des terrains classés, prés ou landes. Le dégrèvement est effectué par remboursement directement au propriétaire par lettre chèque mais il n'y a pas de remboursement pour les sommes inférieures à 12 €.

D'autre part ce manque à gagner pour la commune de La Léchère est intégralement compensé par l'Etat qui veut ainsi inciter les propriétaires à se regrouper en associations foncières pastorales.

L'AFP a renouvelé son contrat d'assurance en responsabilité civile - accidents corporels des bénévoles et des membres – responsabilité civile des dirigeants – protection juridique défense recours.

Concernant les conventions de pâturages, elles arriveront à échéance le 31 mars 2026.

Ces conventions peuvent toutefois toujours être modifiées lorsque les parties en présence sont d'accord. Dans ce sens et en vue de régulariser la situation, une convention de pâturage est en cours de réalisation avec Madame MANGHERA Charlène, propriétaire du centre équestre « Les écuries de Grand Cœur » qui exploite depuis plusieurs années environ 3ha dans le périmètre de l'AFP de Naves aux lieux dits « La Millière » et « Les Loups ». Cette convention portera sur la période 2019 – 2028 et comprendra, entre autres, une obligation d'entretien avec objectifs annuels géo-localisés.

Concernant les conventions d'alpages, elles avaient toutes trouvé un accord à l'amiable par avenant à l'automne 2017 avant leur renouvellement au printemps 2018. Le syndicat veille à la bonne mise en

œuvre de ces avenants sur le terrain. Notamment au travers des procès verbaux contradictoires d'engagement d'entretien pour 2018 qui ont tous été réalisés.

Cette année l'AFP de Naves a rédigé et signé une nouvelle convention d'alpage pour accueillir Mme Marine CARRON et Monsieur Benjamin LOMBARD sur l'alpage de Plan Bernard.

D'une manière générale cette saison d'estive s'est plutôt bien passée malgré une sécheresse marquée. Pour l'AFP, le dialogue, dans le respect des uns et des autres, sera toujours un préalable incontournable pour essayer de résoudre les difficultés.

Concernant les travaux d'investissement effectués par les exploitants conventionnés sur la quote-part des loyers 2016. Les dossiers de demande d'autorisation ont été transmis aux propriétaires concernés début avril. Tous ont rempli et transmis la déclaration de destination des bois dans le cadre de travaux d'investissement réalisés par l'exploitant. A ce jour, sur 3 dossiers de travaux un seul n'a pas été réalisé. D'autre part, après une pause d'un an sur les loyers 2017, le syndicat a proposé de reconduire dans les mêmes conditions l'opération auprès d'exploitants volontaires sur les loyers 2018 pour les conventions de pâturage pour une réalisation avant le 31 décembre 2019. Il va de soit qu'il est indispensable que les travaux sur les quote parts des loyers 2016 soit achevés avant de se porter candidat sur la quote part des loyers 2018.

Concernant la plateforme de stockage sur l'ancienne carrière communale « Les Planchettes ». Elle est opérationnelle depuis le 15 mai. Je remercie la commune et les services techniques de la mairie de La Léchère pour cette réalisation.

A présent, la plateforme accueille les rochers issus de travaux d'investissement réalisés par les exploitants dans le périmètre de l'AFP. La terre végétale sera entreposée par la collectivité lors de travaux.

Concernant les travaux sur les collecteurs de l'ancien réservoir de Grand Naves.

Sur financement de la commune de La Léchère, la 2^{ème} tranche de travaux a été achevée en septembre. Elle a consisté en l'enfouissement d'un tuyau en polyéthylène de 125 mm de diamètre du dernier collecteur jusqu'à l'ancien réservoir de Grand Naves sur 420 m environ. Le choix a été fait de passer par l'ancienne « traille » pour enfouir cette conduite. Ce choix a l'avantage d'être sur des surfaces communales, de refaire un chemin d'écoulement des eaux pluviales, de déboucher les conduites de passage de route, d'utiliser ce chemin comme itinéraire de randonnée été comme hiver.

Une 3^{ème} tranche de travaux sera nécessaire pour installer un brise charge au niveau de l'ancien réservoir de Grand Naves avec prise d'eau pour l'exploitant. L'enfouissement du polyéthylène de 125 mm sera poursuivi jusqu'au sommet du village de Grand Naves afin de rejoindre le « merdéré ». Un drain en amont du dernier collecteur doit être réalisé afin de diminuer encore les écoulements d'eau dans les près en aval.

Une réflexion doit être menée avec la CCVA qui a la compétence de l'eau pour déterminer quel branchement en attente au niveau du chalet de traitement UV il faut prévoir pour éventuellement utiliser cette eau en cas de problème sur l'approvisionnement en provenance du captage des « Avignons ».

Il serait peut-être intéressant d'étudier la possibilité de valoriser les quantités d'eau ainsi collectées par la mise en place d'un kit turbine au niveau de l'ancien réservoir de Grand Naves. La proximité avec le village de Grand Naves devrait faciliter le raccordement des réseaux.

Je remercie vivement le maire, le représentant et les services techniques de la mairie de La Léchère d'avoir pleinement associé l'AFP sur ce projet et ce dès le début des réflexions.

Voilà, dans les grandes lignes, les faits marquants de l'AFP de Naves pour cette année 2018.

A.F 4

2) approbation des comptes

RAPPORT FINANCIER

COMPTE ADMINISTRATIF 2017 et AFFECTATION DES RESULTATS 2017

Après avoir énuméré les recettes et les dépenses qui ont été faites en 2017, les résultats sont les suivants :

FONCTIONNEMENT

Recettes : Titres de recettes émis 18 414,02 € (loyers 2015-2016)

Dépenses : Mandats émis 3 727,58 € (assurances – antivirus – matrice cadastrale sur CD – frais de personnel 2015 et 2016 – frais affranchissement 2014, 2015, 2016 – cotisations SEA, GIDA, FDAFP)

RESULTAT de l'année : excédent de 14 686,44 € pour 2017

Excédent 2016 reporté 46 879,50 € - Excédent cumulé 61 565,94 €

L'excédent de 61 565,94 € a été repris au budget 2018 au C/002 pour le financement de la section de fonctionnement.

INVESTISSEMENT

Recettes : Titres de recettes émis 0 €

Dépenses : Mandats émis 0 €

RESULTAT de l'année: 0 €

excédent 2016 reporté 1 350,32 € Résultat cumulé excédent de 1 350,32 €

L'excédent comptable de 1 350,32 € a été repris au budget 2018 au C/001

BUDGET PRIMITIF 2018

Le budget primitif 2018 a été voté en équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

FONCTIONNEMENT : 17 000,00 €

INVESTISSEMENT : 10 000,00 €

Recettes : Titres de recettes émis 10 014,20 € (loyers 2017)

Dépenses : Mandats émis 1 510,34 € (assurances 201.80 €, cotisations pour 130 €, frais AG 2017 830.30 €, tampon 34 €, secrétaire 314,24 €)

DECISION MODIFICATIVE N°1 SUR BP 2018

Une décision modificative a été faite pour la reprise des résultats de 2017 sur le Budget 2018

Soit 61 565,94 € excédent de fonctionnement et 1 350,32 € excédent d'investissement

A ce jour la trésorerie de l'AFP est de 67 185,67 €.

 5

Après avoir entendu l'exposé du Président et après avoir délibéré, l'assemblée générale approuve à 596 voix (une voix contre) le rapport moral, le rapport financier, le compte administratif 2017, l'affectation des résultats 2017 et le budget primitif 2018.

3) Renouvellement du syndicat

Conformément aux nouveaux statuts, l'assemblée générale d'aujourd'hui doit élire 3 membres au syndicat et 6 suppléants :

- 3 postes qui n'avaient pas été pourvus lors de la dernière assemblée générale,
- 6 suppléants (pour la formation des commissions de travaux ou d'appel d'offre lors de la réalisation de travaux).

Durant les deux dernières années, je me suis attaché à essayer de remettre en marche notre association avec une volonté constante de dialogue dans le respect de chacun. Aujourd'hui notre travail commence à porter ses fruits. La venue de nouvelles personnes au sein du syndicat est un préalable indispensable pour mener à bien des projets plus conséquents.

Personnellement, à la lecture du passé, et par souci de maintenir une certaine sérénité au sein de l'AFP, je ne suis pas favorable à la candidature de membres exploitants actuellement en convention avec l'APF de Naves.

Cette précision faite, je fais donc appel à cette assistance et demande qui se porte candidat pour être membre du syndicat de l'AFP de Naves.

L'assemblée générale constate qu'il n'y a pas de candidature éligible. Le syndicat fonctionnera donc avec les 4 membres actuels.

4) matériel géo localisation

Je vous présente les caractéristiques d'un GPS équipé d'un appareil photo de marque GARMIN type Oregon 750T pour effectuer, entre autres, des états des lieux contradictoires. L'avantage de ce matériel est que lorsqu'une personne prend une photo, les coordonnées GPS du lieu où a été prise la photo sont associées à la photo. Les différentes photos prises, pour un état des lieux par exemple, forment un itinéraire grâce aux coordonnées GPS. Ainsi une personne différente pourra refaire plus tard ce même itinéraire car guidée par le GPS sur un fond IGN de carte Top 25 et reprendre des photos des mêmes endroits aux fins de vérifications de l'entretien des terrains conventionnés. Le coût de cet appareil est de 570 € TTC auquel il faut rajouter l'achat de la carte mémoire IGN top 25 à 180 € TTC.

Je pense que l'acquisition de cet appareil facilitera la gestion des états des lieux et des photos en générales prises dans le cadre des missions de l'AFP. Cet outil permet de donner des bases solides pour gérer durablement tout l'archivage (futur) photographique de l'AFP.

Je rappelle que le contrat d'assurance de l'AFP couvre les appareils électroniques appartenant à l'association à hauteur de 2.000 €. (pas contre la perte).

Il est demandé à l'assemblée générale d'approuver l'acquisition de cet appareil ou de tout autre à fonctions équivalentes pour un montant total maximum, cartes graphiques et mémoires incluses de 800 € TTC.

Après avoir entendu l'exposé du Président et après avoir délibéré, l'assemblée générale approuve à 596 voix (une voix contre) l'acquisition d'un GPS équipé d'un appareil photo.

5) Projet travaux bois énergie

Il est demandé à l'assemblée générale d'autoriser le Président et le syndicat à mener toutes actions de prospections concernant la valorisation, à l'intérieur du périmètre de l'AFP, des parcelles par le biais du bois énergie. Ces démarches ont pour but de présenter un ou plusieurs projets de travaux lors de la prochaine assemblée générale de 2019.

Après avoir entendu l'exposé du Président et après avoir délibéré, l'assemblée générale approuve cette délibération à 596 voix (une voix contre).

6) Montant d'engagement du Président

Il est demandé à l'assemblée générale, conformément à l'article 19-1 des statuts, que dans le cadre de la réalisation de travaux pour les projets allant jusqu'à 200 € (deux cents euros) il n'y a pas de création de commission, le Président effectuera toutes les modalités dont le choix du maître d'œuvre. Au cours des débats, l'assemblée générale décide de porter le montant d'engagement du Président à 1.000 € (mille euros) au lieu des 200 € (deux cents euros) initialement proposés.

Après avoir entendu l'exposé du Président et après avoir délibéré, l'assemblée générale fixe et approuve à 596 voix (une voix contre) le montant d'engagement du Président à 1.000 € (mille euros).

7) Questions diverses

Aucune question diverse.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17h36.

Est jointe aux présentes, la liste d'émargement.

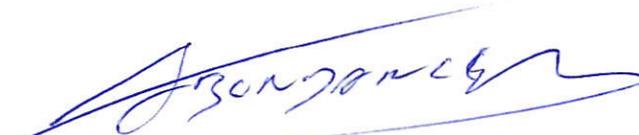
Les membres du bureau :

Le Président
Frédéric ABONDANCE

Le représentant la commune de La Léchère
Patrick GOHEL :



Max CREY :



DEPARTEMENT de la SAVOIE
Association Foncière Pastorale de Naves
(AFP, autorisée par arrêté préfectoral)
Commune de LA LECHERE